

Certificat de Compétences en Langues pour l'Enseignement Supérieur (CLES)

Qu'est ce que le CLES ?

Le CLES est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langues (anglais, allemand, italien, espagnol et portugais). Il s'inscrit également dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues. Le CLES se décline en trois niveaux : B1 - B2 - C1.

Actuellement seul le CLES niveau 2 (B2) uniquement en anglais est proposé à l'Université de Tours.

De plus en plus d'universités proposent les certifications CLES.

Site du CLES : cliquer [ici](#)

Référentiel CLES

Les compétences évaluées de façon directe sont les suivantes :

- **La compréhension écrite/orale** : le candidat doit faire la preuve qu'il est capable de repérer, sélectionner, trier, organiser les informations pertinentes issues de divers documents. Le traitement des informations est nécessaire à la résolution du problème qui lui est soumis.
- **La production écrite** : le candidat doit être capable, en production écrite, de rédiger un document de travail synthétique (fiche de synthèse envoyée sur un forum, fiche de lecture...)
- **L'interaction orale** : le candidat doit faire la preuve qu'il est à même d'échanger des idées et d'interagir pour expliciter son point de vue et le défendre. Il montrera sa capacité à s'adapter à son interlocuteur.

Comment se déroule la certification au CLES ?

Les épreuves du CLES sont organisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste autour de la thématique retenue pour chaque niveau de certification.

Toutes les tâches proposées sont donc liées entre elles, les informations repérées lors des phases de compréhension écrite et compréhension orale ayant pour objectif d'alimenter les phases de production (écrite et orale).

Qui peut s'inscrire à la certification ?

Le CLES est destiné à un public en formation initiale : il s'adresse aux étudiants engagés dans une formation de l'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre reconnu par l'État, quelle que soit leur année d'étude dans la filière, dès lors qu'ils ne sont pas spécialistes de la langue de la certification CLES à laquelle ils souhaitent se présenter.

Le CLES s'adresse également aux candidats aux concours de la fonction publique et, dans le cadre de la formation continue, aux enseignants des premier et second degrés. Les lauréats de concours de la fonction publique, dont les enseignants titulaires du master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) en poste, ayant trois ans pour passer une certification, peuvent également se présenter au CLES.

Les candidats engagés dans une formation non diplômante, par exemple les diplômés universitaires (DU), ne peuvent pas se présenter au CLES.

Étudiants

Le CLES est gratuit pour les étudiants inscrits à l'Université de Tours. L'accès à la certification "CLES - Niveau B2" pour les étudiants non-inscrits à l'Université de Tours, est possible sous réserve d'un paiement de 50 euros de frais d'inscription à l'examen.

Certification CLES B2- Session de janvier 2018

Vendredi 19 janvier 2018

Dates d'inscription administrative à la certification CLES B2

dates affichées ultérieurement

via l'ENT pour les étudiants inscrits à l'université de Tours
ou

téléchargez le dossier d'inscription [ici](#) pour les étudiants non inscrits à l'Université de Tours.

Contact

Pascale GARCIA

02 47 36 67 83

pascale.garcia@univ-tours.fr

Diplômes

Les diplômes 2012/2013 - CLES B1

Les diplômes 2013 / 2014 - CLES B2

2014 / 2015 - CLES B2

2015 / 2016 - CLES B2

2016 / 2017 - CLES B2

sont disponibles au :

Service des Etudes et des Formations
Bureau des Formations - Bureau A110 - RC
60 rue du Plat d'Etain - BP 12050
37020 Tours cédex 1